DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*(

Article R512-47 du code de l'environnement

1. DECLAR	ANT				
	▼ Personne morale □ Personne physique : □ Madame □ Monsieur				
Nom	TITANOBEL				
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique					
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique ou société N° SIRET 42125183600274				
, ,	Pour une personne morale Le cas échéant				
Adresse	LA TORCHERE				
	N° et voie ou lieu-dit				
	Complément d'adresse				
	44440 RIAILLE				
	Code postal Commune				
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère				
Téléphone	+33240978014 Portable +33612815730 Fax +33240978731 (facultatif)				
Courriel	sylvain.bouillet@titanobel.com				
Signataire de	la déclaration (pour une personne morale)				
Nom	SOUSSI Prénoms Brahim				
Qualité	Directeur Régional				
2- INFORM	ATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION				
N° SIRET	42125183600274				
Enseigne ou no	om usuel du site TITANOBEL				
Adresse de l'	installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)				
Si différente :					
	Le Fourneau N° et voie ou lieu-dit				
	N° et voie ou lieu-dit				
	Complément d'adresse				
	49350 LIRE				
	Code postal Commune				
Téléphone	+33240978014 Portable +33612815730 Fax +33240978731 (facultatif)				
Courriel					

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site)	
Fabrication d'explosif à partir d'une Unité de Fabrication d'Explosifs (UMFE)	
Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins : • une installation classée relevant du régime d'autorisation :	☐ Oui⊠ Non
Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification c (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") installation avec les installations existantes.	le l'autorisation l'inspection des
une installation classée relevant du régime d'enregistrement :	☐ Oui⊠ Non
une installation classée relevant du régime de <u>déclaration</u> :	⊠ Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	
3-1 CADASTRE ET PLANS	
L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : Si oui, préciser les numéros des départements concernés :	□ Oui 🗷 Non
L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : Si oui, préciser les noms des communes concernées :	☐ Oui⊠ Non
 Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants : Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m, Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagne descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des construction avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterre 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles). 	l'installation et ons et terrains
3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE	
La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : Si oui, le déclarant <u>s'engage</u> à déposer sa demande de permis de construire en même adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).	☐ Oui ☑ Non e temps qu'il

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime (D ou DC
1210	2-b	Produits explosifs	97.5	kg	D
		The state of the s		We State	
					1
	-		to 177 m		
400	-		The second control of	00.00 00.00	
	-	-	N N	1	- Control of Control o
			AND AND MARKET	1	
		the second section of the section	1976	1	
	l "	nclature des installations classées sont consultable		TWO CON THIS CONTRACTOR	
		ment, pour les rubriques de la nomenclature des in r le détail des calculs) :	nstallations classées dont	la capacité e	st exprimé
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st exprimée
			nstallations classées dont	la capacité e	st expri

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES. EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée : ☐ Oui ☒ Non Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau : volume maximum annuel en m³: réseau public de distribution d'eau : milieu naturel (hors forage souterrain) volume maximum annuel en m3: volume maximum annuel en m³: forage souterrain: de plus de 10 mètres de profondeur autres, préciser b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : Oui Non Si oui, préciser : Origine et nature des eaux résiduaires :

	alil v a traitament (au pré traitament) aur aite des agus régiduaires a	uant raiat práciaar l
	s'il y a traitement (ou pré-traitement) <u>sur site</u> des eaux résiduaires a traitement :	vanit rejet, preciser i
		, ,
	volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :	
Autre	es commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :	
STATE OF STA		LANCE CONTROL
andage	e de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols ag	ricoles : ◯ Oui 🗵
		ricoles : □ Oui 🗵 I
i, précis		ricoles : Oui ⊠
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗵
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗷
i, précis	ser:	ricoles: Oui 🛛
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗵
i, précis	ser:	ricoles : □ Oui 🗷
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗵
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗷
i, précis	ser:	ricoles : Oui x
i, précis	ser:	ricoles : Oui 🗵
i, précis	ser:	ricoles : Oui x

Îlots PAC ² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prête nom, son numéro PACAGE ³ et les numéros d'îlots correspondants) :	eur, préciser son
Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU ⁴) ; Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)	
A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)	
A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)	The second manual than being the second in the second
B1 : dont produite sur l'installation (kg N)	M W. V
B2 : dont provenant de tiers (kg N)	THERE WITH THE PROPERTY OF THE
(A1+A2 = Q)	
Capacité de stockage des matières épandues (en mois)	V 30 409-
Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs…) :	Ouix Non
oui, préciser : Origine et nature des rejets :	

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préci-	ser:
TO SERVICE WHAT SHOULD BE A SERVICE WAS A SERVICE WHAT A SERVICE WAS A SERVICE WHAT A SERVICE WAS A	
Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère	
100 mm - 1 mm -	to to come to water
ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION	
es de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimina	ation (préciser)
ilisation de l'UMFE ne génère ni déchets, ni rebuts. Les seuls déchets générés seront l'explosif utilisé en dé iser le contrôle de la densité et les explosifs qui proviendront du rinçage des canalisations en fin d'utilisati cernant la fabrication et la mise en place d'explosif avec l'unité mobile spécifie qu'en fin de chargement, i plosif dans les différents organes de transfert et cela conformément à l'arrêté ministériel du 14 décembre ruits sur site lors des tirs d'abattage en les plaçant en partie supérieure des trous de mine juste avant le bo	on (la consigne l ne doit pas rester 2014). Ces déchets seror
ecte des déchets par le service public de gestion des déchets :	☐ Oui⊠ Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE
Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie : Prise d'eau sur le réseau incendie public Autre (préciser) :
Extincteurs disponibles sur l'UMFE et moyens disponibles sur le site d'accueil (Carrière de Charier CM de LIRE)
Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :
Extincteur et moyens d'alerte (téléphones mobiles)

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE <u>TRAITEMENT</u> DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de traitement de déc	hets (hors collecte ⁵ des déchets) soumise à
déclaration et nécessitant un agrément en application of	de l'article L541-22 du code de l'environnement
(valorisation de déchets d'emballage)	☐ Oui⊠ Non
Si oui, préciser :	

Déchets à traiter		Filière de traite	ment	Quantités
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	maximales
TO THE STATE OF TH				. No
	4.00. 200			
. /AVANO		0.000 view.000 view v		, residue registratus en ene
		As vacuus ex. v	. V. 19, as w	
(.) 250 to 10 (2 - 6.39) (5.50 c)		40.10		
	†		_	
and a second	-	1000 Ed	******	
positive and the second of		e went and white.	120.5	
	-		-	
=======================================		77 (COM) (D W/V (V V) 4V0	, niv	
	-			
W-60" 20" AND				even andre
	-			
the same of the sa				WWW.
2				
na nisan assancementa makesak. Arakan kinamenta atau		пануукка (бекберій тексеріка адамының шылымы) — шылымы		
mentaires (préciser r	notamment le ou le	es types d'agréments de	traitement de déch	ets demandés)
				,

⁵ Rappel : Les agréments <u>autres</u> que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

T – NATURA 2000		
·	ncidences Natura 2000	t (liste nationale ou ☐ Oui ⊠ Non
8 - PRESCRIPTIONS APPLICABL	ES (1)	
	aissance des prescriptions générales applicabl ent des éventuelles distances d'éloignement	
Demande de modification de certaines Si oui, joindre votre demande de modif	prescriptions applicables à l'installation : fication.	□ Oui⊠ Non
Fait à	le 05/03/2020	
Signature du déclarant		



PREUVE DE DEPOT N° A-0-NH64DNPQ5R

DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation

	TITANOBEL	2.0 0. 10/ 0.0
Ī	Le Fourneau	auron)
Ī	Le Fourneau	
Ī	49350 LIRE	ÇÇE EÇELEKEN
Départe	ements concernés	
Γ	AND REPORT OF THE	
Commu	ines concernées	
_		Name of the last o
	e en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire :	NON
	ite, le déclarant exploite déjà au moins :	
oui ie s	nte, le declarant exploite deja ad moins .	and the second s
•	une installation classée relevant du régime d'autorisation :	NON
	l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.	
•	une installation classée relevant du régime d'enregistrement	NON
•	une installation classée relevant du régime de déclaration	OUI
Epanda	ge de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :	NON
Deman	de d'agrément pour le <u>traitement</u> de déchets (article L541-22 du code de l'environnement)	NON
	Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un <u>délai de 2 mois</u> à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).	
Le proje		NON
	Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant <u>ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000</u> . En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un <u>délai de 2 mois</u> à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai). le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).	
Demande de modification de certaines prescriptions applicables :		NON
	Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un <u>délai de 3 mois</u> à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre	2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
4210	2-b	Produits explosifs	97.5	kg	D
				- AWAY	
,					
	100				
					www.cc
20 20 20 20 20 20 20	A STATE OF THE STA	V MATERIAL M	***************************************		
3		THE CONTROL OF THE PROPERTY OF	V2.1200		
		THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	N		
					L

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception: l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

prescriptions générales ministérielles²,

TITANOBEL

Déclarant :

• éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux act présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'installation.	
Date de la déclaration initiale :	05/03/2020
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges	NON

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/

Département VENDÉÉ

Commune VAIRE

Section : D Feuille : 000 D 01

Echelle d'origine 1/2500 Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 64/11/2019 (fuseau troraire de Paris)

Coordanness en projection : RCF93CC47 @2017 Ministère de l'Action et des Comptos publics

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisè sur cet extrait est géré par le contre des émpôts foncier sulvant Pôle Topographique Gestion Cadastrale VENDEE Cité administrative Travol Rue du 93ème Ri

Olté administrative Travol Rue du 93èrre RI 85020

85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX tel. 02 51 45 12 39 -tex ptgc.850.la-nxche-syr-

Cet extrad de plan vous est délivré par :

cadasire gouy ir





